

21^{ème} SKIOPEN - COQ D'OR

MEGEVE, du mercredi 01 au samedi 04 avril 2015

REGLEMENT

Epreuve Nationale conçue et organisée conjointement par le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français et la Fédération Française de Ski, avec les Ecoles du Ski Français et les Club Fédéraux

BUTS :

- * Offrir des possibilités de confrontation pour l'ensemble des jeunes skieurs issus des Club F.F.S. et des E.S.F.
- * Mettre en place un système F.F.S./E.S.F. pour brasser, détecter et regrouper dans des finales nationales les meilleurs éléments.
- * Classer l'ensemble de ces coureurs.

PRINCIPE DE L'EPREUVE

a) U12 -Poussin(e)s, né(e)s en 2003 et 2004

Il s'agit d'une rencontre sur **quatre journées**

premier jour :

- épreuve de pré-qualification (slalom géant)

deuxième jour :

- épreuve de qualification (slalom géant)

Phases finales

troisième jour :

- une épreuve de géant et un national skiercross chronométré avec un seul classement combiné

quatrième jour :

- Epreuve de slalom parallèle ou
- Coupe ESF (épreuve de slalom géant en une manche réservée aux concurrents non qualifiés pour le slalom parallèle)

b) U 14 -Benjamin(e)s, né(e)s en 2001 et 2002

Il s'agit d'une rencontre sur **quatre journées**

premier jour :

- épreuve de pré-qualification (slalom géant)

deuxième jour :

- épreuve de qualification (slalom géant)
- National skiercross pour ceux qui ont accès directement aux phases finales.

Phases finales

troisième jour :

- une épreuve de géant en deux manches

quatrième jour :

- une épreuve de slalom parallèle ou
- Coupe ESF (épreuve de slalom géant en une manche réservée aux concurrents non qualifiés pour le slalom parallèle)

CLASSEMENT :

a) U12 -Poussines / Poussins :

Pour ces 2 catégories, il sera établi un classement individuel sur le classement combiné.

b) U14 -Benjamins / Benjamins :

Pour ces 2 catégories, il sera établi deux classements individuels :

- sur le total des 2 manches du slalom géant
- sur l'épreuve du « national skiercross »

c) Classement « Etoile d'Or » et « filière ESF »

Il sera établi un classement individuel par catégorie des enfants qualifiés :

- à la finale du Skiopen Coq d'Or par l'épreuve de l'Etoile d'Or,
- aux préqualifications et aux qualifications du Skiopen Coq d'Or (filière ESF)

TIRAGE AU SORT

- L'ordre de départ pour les épreuves de slalom géant se fera par un tirage au sort à la mêlée avec inversion totale pour la 2^{ème} manche.
- L'ordre de départ pour le national skiercross se fera par un tirage au sort à la mêlée.

Le national skiercross pour les poussins et poussines est considéré comme une manche de slalom géant

REGLEMENT DU SLALOM PARALLELE

Art. 1 : Participeront au slalom parallèle :

U 14 -Benjamin(e)s :

- les 8 premier(e)s de la 1^{ère} manche,
- les 8 premier(e)s de la 2^{ème} manche (hormis les 8 qualifiés de la 1^{ère} manche) et
- les 16 premiers au total des deux manches (hormis les 16 qualifiés de la 1^{ère} et 2^{ème} manche)

U 12 -Poussin(e)s

- les 8 premier(e)s du slalom géant,
- les 8 premier(e)s du « national Skiercross » (hormis les 8 qualifiés du slalom géant)
- les 16 premiers au total des deux épreuves (slalom géant + national skiercross) hormis les 16 qualifiés du géant et du « national skiercross »

Art 2 : L'ensemble de l'épreuve se court en deux manches et ce sont les écarts de temps à l'arrivée qui déterminent le vainqueur.

Art 3 : Si au cours d'une manche un concurrent chute ou est disqualifié, il lui sera imputé une pénalité établie par la commission technique du SKIOPEN COQ D'OR

Art 3 bis : Au cours de la première manche, l'écart de temps maximum sera ramené à la valeur de la pénalité déterminée par le jury de compétition.

Art 4 : En cas de chute ou de sortie de tracé, le concurrent sera éliminé. Si les deux concurrents chutent, c'est celui qui termine le premier qui sera déclaré gagnant. Si aucun des deux coureurs ne termine, c'est celui qui a chuté le plus près de l'arrivée qui sera déclaré gagnant.

Art 5 : Si un concurrent en gêne un autre, soit en chutant, soit en s'intercalant dans son parcours, il sera éliminé.

Art 6 : Tout coureur qui ne se présentera pas à l'appel de son nom lors du départ sera éliminé.

Art 7 : Toute réclamation devra être faite sur le champ.

Art 8 : Les dossards pour le slalom parallèle sont attribués en fonction des résultats obtenus lors des épreuves de géant et parcours technique.

Attribution des dossards :

tableau final

- le 1er de la 1ère manche portera le dossard 1, le 2ème le dossard 3, etc... (le 8ème : dossard n° 15)
- le 1er de la 2ème manche portera le dossard 2, le 2ème le dossard 4, etc (le 8ème : dossard n° 16)
- le 1er au total des deux manches portera le n° 17, etc (le 16ème : dossard n° 32)

Art 9 : Calcul de la pénalité

Elle sera déterminée en comité de course par le jury de compétition.

TITRE I

CONDITIONS DE PARTICIPATION (Communes aux Filières ESF et FFS)

Les jeunes skieurs qui souhaitent participer au 21ème SKIOPEN COQ D'OR devront impérativement **figurer au classement SKIOPEN 2015** au 15 mars 2015.

Ils devront être obligatoirement titulaires d'une licence coureur FFS « Jeunes » - en cours de validité

Le port du casque est obligatoire.

Le port de la dorsale est obligatoire.

A – INSCRIPTIONS

La Commission Technique du Syndicat National des Moniteurs du Ski Français (S.N.M.S.F.) publiera la liste des sélectionnés sur le site www.clubesf.com. Un courrier électronique leur sera adressé simultanément. Les intéressés devront impérativement confirmer leur participation sur ce même site.

B - ACCES AUX PRE-QUALIFICATIONS SKIOPEN COQ D'OR

Les fourchettes de points pour l'accès aux pré qualifications seront définies le 15 mars 2015

Sur chaque manche, les meilleurs participants par catégorie seront retenus pour les épreuves de qualification. Le nombre de qualifiés sera défini par la commission technique du SKIOPEN COQ D'OR, lors du comité de course.

C - ACCES AUX QUALIFICATIONS SKIOPEN COQ D'OR

Les fourchettes de points pour l'accès aux qualifications seront définies le 15 mars 2015

Sur chaque manche, les meilleurs participants par catégorie seront retenus pour la finale. Le nombre de qualifiés sera défini par la commission technique du SKIOPEN COQ D'OR, lors du comité de course.

D - NATURE DE L'EPREUVE POUR LES PRE-QUALIFICATIONS ET QUALIFICATIONS SKIOPEN COQ D'OR

Il s'agit d'un slalom géant. Les qualifiés de la 1ère manche ne participeront pas à la 2ème manche.

TITRE II

CONDITIONS PARTICULIERES

I - Filière F.F.S.

Les épreuves de ce circuit :

"COQ DE BRONZE"

- Les inscriptions se feront par l'intermédiaire d'un Club FFS
- Une ou plusieurs épreuves qualificatives pour le "COQ D'ARGENT"
- Suivant la structure propre de chaque Comité Régional, ces épreuves pourront être du niveau inter-clubs (District) ou par découpage géographique (Massif).
- L'organisation de ces épreuves est placée sous la responsabilité du Comité Régional qui délègue ses pouvoirs au club organisateur.
- Le mode de qualification pour le "COQ D'ARGENT" sera défini par la Commission Alpine Régionale.

"COQ D'ARGENT"

- Une ou plusieurs épreuves, de niveau régional, qualificatives pour le SKIOPEN COQ D'OR.
- Co-organisation des épreuves entre le Comité Régional et l'E.S.F. de la station organisatrice.
- L'approbation de la Commission Technique du SKIOPEN COQ D'OR est nécessaire quant au choix du lieu des épreuves.
- Dans le cadre des quotas de participation attribués à chaque Comité Régional (ou GIRSA), le mode de qualification pour les épreuves du SKIOPEN COQ D'OR est placé sous la responsabilité de la Commission Alpine Régionale.
Elle devra transmettre la liste des participants à la commission technique du SNMSF 10 jours avant la date des épreuves du SKIOPEN COQ D'OR au plus tard le 15 mars 2015
- Les coureurs qualifiés par les comités accèdent directement aux phases finales des épreuves du SKIOPEN COQ D'OR.
- Les non-qualifiés pourront cependant participer aux épreuves de pré-qualification ou de qualification conformément aux conditions de participation définies dans le TITRE I (figurer au classement SKI OPEN 2014)

II - Filière E.S.F.

L'EPREUVE DE L'ETOILE D'OR donne accès directement aux phases finales du SKIOPEN COQ D'OR aux meilleurs poussin(e)s et benjamin(e)s retenus selon les critères définis dans le cadre du règlement de l'Etoile d'Or.

Le quota des qualifiés sera arrêté par la commission technique du S.N.M.S.F.